

LES 3 TYPES DE LICENCES FFCT

- **Vélo Balade** : pratique occasionnelle ou débutante.

Pas de certificat médical donc moins de conditions favorables sur les indemnités en cas de décès (surtout cardio-vasculaire)

Cette licence ne permettra pas de participer à certaines épreuves (brevets, organisations fédérales).

- **Vélo Rando** : pratique régulière, c'est la licence du cyclotouriste que nous souscrivons depuis longtemps.

Le CMNCI (de moins de 12 mois) sera fourni à la première licence et sera valable 5 ans.

Un auto-questionnaire de santé devra être rempli chaque année pour confirmer la validité du CMNCI. En cas de problème médical particulier un nouveau CMNCI devra être fourni.

- **Vélo Sport** : pour pouvoir participer aux épreuves cyclosporives (sauf les mineurs) Le CMNCI (certificat médical de non contre-indication à l'activité) est désormais valable 3 ans.

- **les tarifs licences et assurances sont identiques pour les 3 formules**

. 3 options sont offertes :

Mini braquet

Petit braquet

Grand braquet

Le club ne retient que les 2 dernières options

Les tarifs et conditions sont révisables chaque année

- on peut changer de licence en cours d'année à condition de respecter la règle des CMNCI.

Ne pas oublier que la valeur des capitaux varie en fournissant un test à l'effort de moins de 2 ans (surtout en cas de décès AVC/ACV) pour les pratiquants vélo rando et vélo sport